



LA UNE

## La face cachée du plan de relance de Sarkozy

Par Laurent Mauduit Martine Orange

De Douai, dans le Nord, où il a révélé, jeudi 4 décembre, le détail de son plan de relance, Nicolas Sarkozy a apporté la preuve qu'il avait le formidable talent que l'on sait, celui de la communication. Près d'une heure durant, il a jonglé avec les milliards et annoncé une ribambelle de dispositions aussi nombreuses qu'hétéroclites, dans un souci transparent : convaincre le pays qu'il a pris ? enfin ? la mesure de la récession qui vient et qu'il va mobiliser toutes les énergies possibles pour l'endiguer.

Derrière l'énergie manifestée par le chef de l'Etat dans son discours (que l'on peut télécharger dans l'onglet «Prolonger» associé à cet article), il faut pourtant, maintenant que l'on connaît par le menu ce plan anti-crise, en scruter de plus près les modalités : analyser la cohérence de certaines dispositions, repérer les habiletés d'autres mesures, pointer les approximations du président de la République. Car, avec un peu de recul, c'est l'un des points saillants de cette intervention présidentielle : elle recèle de très nombreuses cachotteries, certaines portant sur des points mineurs, d'autres sur des points majeurs.

Pour comprendre les enjeux du débat public que ce plan de relance va générer, voici donc les mesures présentées par Nicolas Sarkozy, leurs effets prévisibles, en même temps que leurs zones d'ombres.

### 1. Le coût global du dispositif Sarkozy

**Le dispositif.** Nicolas Sarkozy a chiffré son plan à 26 milliards d'euros sur deux ans, avec un coût budgétaire, au sens de Maas-tricht, de 15 milliards d'euros en 2009. Ce chiffre de 26 milliards d'euros regroupe plusieurs gros postes de dépenses étalées sur 2009 et 2010, dont 11,5 milliards d'euros d'avances de trésoreries aux entreprises ; 10,5 milliards d'euros pour accélérer les investissements publics ; ou encore 0,7 milliard pour alléger les charges patronales pour les petites entreprises.

Le dossier de presse publié au même moment par l'Elysée (que l'on peut également télécharger dans notre onglet «Prolonger» fait valoir que l'«*effet macroéconomique du plan de relance est estimé à 0,6 point de produit intérieur*», et qu'il pourrait même atteindre 1 point de croissance si l'on ajoute à cela d'autres mesures complémentaires et l'effet de ce que les experts appellent les stabilisateurs automatiques. «*Au total, le soutien à l'activité sera d'environ 1 point de PIB*», dit le dossier de presse. Le document précise en outre : «*En 2009, l'impact sur le déficit public sera de  $\frac{3}{4}$  de point de PIB. Son effet sur le déficit 2010 devrait être inférieur à 0,1 point de PIB.*»

**Le décryptage.** Cette présentation des choses est très enjolivée. Premier constat : Nicolas Sarkozy cherche, depuis plusieurs semaines, à accréditer l'idée auprès de l'opinion qu'il mobilise d'immenses moyens pour conjurer la crise. Après avoir annoncé

récemment la mobilisation de 40 milliards d'euros pour la recapitalisation des banques (dont 10,9 ont déjà été engagés au profit de six établissements), puis de 22 milliards d'euros au profit des PME au travers des excédents du Livret A ou de l'ex-Codevi, ou encore 20 milliards d'euros pour les mettre à disposition du Fonds stratégique, le voilà donc qui met sur la table 26 milliards d'euros pour financer son plan anti-crise. En bref, il pleut des milliards à ne plus savoir qu'en faire. Tout cela pour frapper les imaginations.

La vérité, pourtant, c'est que nombre de ses mesures ? nous en aurons la confirmation en les examinant les unes après les autres ? ne sont que des mesures d'anticipation ou de trésorerie passagères, dont le coût budgétaire réel sera sans doute très inférieur.

Du même coup, l'évaluation avancée par l'Elysée d'un surcoût de croissance équivalent à 1 point de PIB est évidemment très fantaisiste. Tout comme étaient d'ailleurs fantaisistes les prévisions économiques du gouvernement avant même que ce plan ne soit annoncé : Bercy estimait jusqu'à hier que la croissance française serait comprise entre 0,2% et 0,5% en 2009, alors que le «consensus» (la moyenne des instituts de conjoncture) évoque une récession de -0,4%. Le caractère acadabrant, comme aurait dit Jacques Chirac, de cette évaluation de 1 point de croissance en plus, généré par le plan de relance, se confirme à l'examen de nombreuses dispositions, dont l'effet économique sera douteux.

L'évaluation des déficits publics avancée par l'Elysée est aussi hautement discutable. Révisé déjà à deux reprises, ces derniers mois, le programme français de stabilité prévoyait dans sa mouture des déficits publics équivalant à 2,9% du PIB en 2008 et 3,1% en 2009. La plupart des grands instituts de prévision, publics et privés, ne donnaient aucun crédit à ce chiffrage et pensaient que la vraie pente risquait plutôt de conduire la France vers des déficits publics compris entre 3,5% et 3,9% fin 2009.

Si l'on prend donc au sérieux l'évaluation de l'Elysée, selon laquelle le plan de relance coûtera  $\frac{3}{4}$  point de PIB, cela suggère que les déficits publics pourraient atteindre ou dépasser la barre de 4,5% de PIB fin 2009. Un chiffre considérable !

Ultime remarque, qui est évidemment décisive. Jusqu'à ces derniers jours, l'Elysée a minimisé l'ampleur de la crise. Et le projet de loi de finances pour 2009, toujours en débat devant le Parlement, a un impact restrictif (de l'ordre de 0,5 point de PIB). Le plan de relance rectifie donc le cap de la politique économique, mais de manière bien tardive.

### 2. Les investissements publics

**Le dispositif.** Nicolas Sarkozy a annoncé une très forte accélération des investissements publics en 2009 et 2010. Ces investissements porteront au total sur 10,5 milliards d'euros, dont 4 mil-



liards d'euros pour les investissements décidés par l'Etat (contrat de plan Etat-régions, loi de programmation militaire, nouveaux établissements pénitentiaires, infrastructures routières et ferroviaires...), 4 milliards pour les investissements des entreprises publiques (EDF, GDF, La Poste, RATP...) et 2,5 milliards d'euros pour les investissements que pourraient décider les collectivités locales, en contrepartie d'une aide de l'Etat par le truchement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

**Le décryptage** . Nul ne contestera l'utilité de ces efforts en matière d'investissement, qui peuvent permettre d'amortir le choc de la récession tout en préparant l'avenir. Pourtant, il semble assez douteux que 10,5 milliards d'euros seront injectés de la sorte dans l'économie. D'abord, les programmes qui dépendent directement de l'Etat prendront vraisemblablement plus de temps que ne le dit Nicolas Sarkozy.

En outre, dans un climat économique très dégradé, il apparaît douteux que les collectivités locales s'engagent sur le plan de 2,5 milliards d'euros dont parle Nicolas Sarkozy, malgré la carotte qui leur est offerte. Pour cela, il aurait fallu que le gouvernement s'en assure et que les collectivités locales soient, en amont, associées à la préparation du plan anti-crise, ce qui n'a pas été fait. De surcroît, en annonçant des allègements de taxe professionnelle, dont la compensation est encore incertaine, l'Elysée crée une incertitude de plus pour les finances locales. Le chef de l'Etat n'a-t-il donc pas annoncé un peu imprudemment des milliards d'euros qu'il n'a pas le pouvoir d'engager ? Ou y a-t-il une arrière-pensée : accabler ultérieurement les collectivités, notamment celles de gauche, qui n'auront pas joué le jeu ?

Les 4 milliards d'euros d'investissements en infrastructure que vont prendre les entreprises publiques suscitent la même réserve : les dites entreprises publiques ont-elles été associées à la décision ? Ces sommes étaient-elles déjà prévues de longue date, l'Elysée se bornant à les agréger et à les glisser subrepticement dans le plan anti-crise ? Ou bien des instructions ont-elles été données à ces entreprises, pour engager des investissements nouveaux ? On sera évidemment curieux de connaître le dessous des cartes.

Pour la petite histoire, on peut aussi relever au passage que Nicolas Sarkozy a oublié qu'il a violé son propre engagement de ne pas privatiser GdF. Dans son discours, il a en effet cité «Gaz de France» dans la liste des entreprises publiques, qui feront cet effort complémentaire d'investissement. Alors que l'Etat ne dispose plus que de 35,7% dans le capital de l'entreprise... privée GDF-Suez !

Tout aussi incongrues et instillées insidieusement, quelques dispositions qui n'ont strictement rien à voir avec le soutien à l'activité. Un exemple parmi d'autres : la fiche 12 du dossier de presse de l'Elysée signale au nombre des mesures pour alléger les formalités pour les investissements cette disposition inattendue : «*Les seuils d'enquête publique en cas de travaux pour enfouissement des lignes électriques seront adaptés.* » Mais la vérité, c'est que le plan de relance à bon dos. En fait, EDF est embarrassée de longue

date par ce problème des seuils d'enquête, notamment dans le cas de sa centrale nucléaire de Flamanville. L'Elysée a donc glissé cette disposition dans le plan, espérant qu'on n'y verrait que du feu.

### 3. Les mesures de trésorerie en faveur des entreprises

**Le dispositif** . Nicolas Sarkozy a annoncé une cascade de dispositions (dont on trouvera également le détail dans le dossier de presse sous l'onglet Prolonger), qui ont toutes pour objectif d'aider les entreprises à améliorer leur trésorerie en ces temps de crise financière : remboursement anticipé du crédit impôt recherche ; remboursement anticipé des excédents d'acompte d'impôt sur les sociétés ; paiement des dettes de l'Etat envers les fournisseurs dans le secteur de la Défense...

**Le décryptage** . Ce dispositif est sûrement l'un des moins critiquables du plan. Apportant très vite une aide de trésorerie aux entreprises, ces mesures seront donc efficaces, sans être budgétairement ruineuses. Cela étant, il ne faut donc pas en surestimer l'impact. Car ce type de mesures n'a pas, pour reprendre le jargon des experts, l'effet multiplicateur d'une disposition de nature keynésienne. En somme, ce sont de bonnes... mais modestes mesures.

### 4. Les allègements de charges sociales patronales

**Le dispositif**. Nicolas Sarkozy a annoncé que toutes les nouvelles embauches réalisées en 2009 par les entreprises de moins de 10 salariés bénéficieront d'un allègement total des charges sociales patronales pour les salaires au niveau du Smic. Cette aide, qui sera financée par l'Etat, sera dégressive : de 180 euros par mois au niveau du salaire minimum, elle s'éteindra pour les salaires équivalant à 1,6 Smic. Coût du dispositif : 700 millions d'euros.

**Le décryptage** . C'est un grand classique de tout dispositif de soutien à l'emploi. La disposition ne fera donc pas controverse, même si elle n'est pas de nature à inverser la tendance qui, sur le marché du travail, est actuellement très dépressive.

### 5. Le volet social du plan

**Le dispositif** . Nicolas Sarkozy a annoncé quelques dispositions en ce sens. La plus symbolique porte sur le versement en avril 2009 d'une prestation exceptionnelle, baptisée "prime de solidarité active", d'un montant de 200 euros par ménage pour les 3,8 millions de foyers parmi les plus modestes. Cette prime est en quelque sorte une anticipation du Revenu de solidarité active (RSA), qui entrera en vigueur à compter du 1er juin 2009.

**Le décryptage** . Le point saillant de ce volet social est moins ce qu'il prévoit que... ce qu'il ne prévoit pas. Car, à l'évidence, le «social» est le parent pauvre de ce plan. Mis à part cette prime et le dispositif en faveur du logement, le gros du dispositif vise en effet à favoriser les investissements publics et les entreprises. Mais beaucoup moins les ménages.

Il y a d'ailleurs une illustration manifeste : alors que le pouvoir d'achat était le cheval de bataille du candidat Nicolas Sarkozy, le président élu a oublié depuis sa promesse et recommande dé-



sormais une politique salariale restrictive. Alors que le pouvoir d'achat est en baisse, ce qui n'était pas arrivé depuis de nombreuses années, la politique économique ne cherche pas à amortir, en ce domaine, le choc de la récession.

Au registre de l'équité, il n'y a pas plus de signal : alors qu'en Grande-Bretagne, Gordon Brown a pris des mesures de taxation des hauts revenus, Nicolas Sarkozy ne marche pas sur ces brisées. Ce volet social est donc au total passablement indigent.

### 6. Le partenariat public-privé

**Le dispositif.** Dans le cadre de la relance de l'investissement public, le président souhaite apporter un soutien aux projets d'infrastructures réalisés dans le cadre des partenariats publics privés. Les groupes privés ayant des difficultés à obtenir des financements, l'Etat se propose d'apporter sa garantie à une partie des projets, dans la limite de 10 milliards d'euros. De plus, une enveloppe de 8 milliards sera prélevée sur les fonds du Livret A gérés par la Caisse des dépôts.

**Le décryptage.** Les contrats de partenariat public-privé tiennent autant à cœur à Nicolas Sarkozy que le travail dominical. Il y fait très souvent allusion pour demander un recours massif à ces formules qui permettent de réaliser des équipements publics, sans optiquement augmenter la dette publique, puisque la charge est différée dans le temps.

Ce type de contrat a été institué par la loi en 2003. Il prévoit de donner la délégation à une entreprise privée, qui, contre financement, assure la conception, la réalisation et la gestion d'un ouvrage ou d'une infrastructure publique en dehors de tous les contrats habituels de marchés publics ou de concessions. La durée de vie de cette délégation, qui donne lieu à une rétribution annuelle, peut aller largement au-delà des concessions classiques et engage la collectivité ou l'Etat pendant toute la durée de vie du contrat. Les grands groupes de BTP et de services aux collectivités, Bouygues, Vinci, Eiffage, Veolia, Suez, souhaitent cette formule inspirée des pratiques britanniques après l'invalidation par le Conseil d'Etat des contrats de marchés d'entreprises de travaux publics (METP) qui avaient donné lieu à de nombreuses affaires de corruption, dont celle des marchés des lycées de l'Ile-de-France.

Avant l'adoption de la loi, le Conseil constitutionnel avait, cependant, soigneusement encadré le recours au partenariat public-privé, estimant que seuls des ouvrages exceptionnels pouvaient justifier des mesures dérogatoires. Dès le début de la présidence, Nicolas Sarkozy a demandé un assouplissement des règles. En février 2008, une loi a été promulguée ouvrant la possibilité de recourir aux contrats de partenariat, notamment pour les universités, les instituts de recherche, les prisons, les établissements de gendarmerie et de l'armée. Mais le nombre de projets a l'air de sembler trop faible à l'Elysée. La présidence semble beaucoup compter sur les grands groupes, qui ont déjà raflé les concessions autoroutières et de parking, des différents réseaux d'énergie et de télécommunications pour soutenir les investissements publics,

contre rémunérations. Les projets de construction de ligne TGV, visés par Bouygues, Vinci et Eiffage, sont notamment très soutenus par Nicolas Sarkozy.

Ces entreprises ne manquent pas de capacité financière et gardent encore une réelle qualité de signature sur les marchés financiers. Pourtant, l'Etat s'apprête à lui apporter sa garantie pour assurer le financement.

Plus stupéfiant encore, 8 milliards d'euros vont être à nouveau prélevés sur les fonds du Livret A gérés par la Caisse des dépôts et normalement dévolus au logement social. C'est un nouveau mauvais coup porté au Livret A. Après sa banalisation, la baisse prévue du taux de centralisation des fonds, le prélèvement de 22 milliards de «surplus» pour aider le financement des PME, celui-ci est désormais censé financer de grands ouvrages, pour le plus grand bénéfice de grands groupes privés. A force de tirer sur le Livret A, Nicolas Sarkozy risque de créer une vraie méfiance et une fuite de l'argent vers les bas de laine.

### 7. Marchés publics et code de l'urbanisme.

**Le dispositif.** De nombreux règlements et procédures du code des marchés publics vont être allégés, comme le précise aussi le dossier de presse. Le seuil sous lequel un marché public pourra être passé de gré à gré est relevé de 4.000 à 20.000 euros. Le seuil de 90.000 euros à partir duquel il est obligatoire de faire de la publicité est supprimé. La procédure d'appel d'offres pour les marchés de travaux devient obligatoire non plus à partir de 206.000 euros mais de 5,15 millions d'euros, seuil européen. La commission d'appel d'offres pour les marchés de l'Etat est supprimée. Liberté sera donnée pour négocier les prix dans les marchés publics et les marchés complémentaires seront assouplis.

Parallèlement, les règlements du droit de l'urbanisme sont assouplis. Les permis de construire sont allongés d'un an. Les coefficients de densité pourront être relevés de 20%. La construction en mitoyenneté sera autorisée. Tout ce qui pourra accélérer les chantiers sera «*mis en œuvre pour une durée limitée dans le temps*».

**Décryptage.** Sans en avoir l'air, au nom de la crise, Nicolas Sarkozy met en place le démantèlement de toute la législation, notamment la loi Sapin, des années 1990 destinée à combattre les financements occultes des partis politiques. Le code des marchés publics n'a pas permis d'éviter les malversations. Il sombre souvent dans un formalisme procédurier. Mais il permet aussi parfois de rétablir un certain équilibre entre les grands groupes et les petites entreprises, entre ceux qui ont leurs entrées et ceux qui ne les ont pas.

Si la transformation proposée par l'Elysée ? et qui doit être discutée dès janvier à l'Assemblée ? est adoptée, c'est tout l'édifice qui est menacé. La référence au droit européen n'est qu'un paravent. Au cours des nombreuses discussions parlementaires sur la réforme des marchés publics ? il y a déjà eu deux réécritures en moins de dix ans ? de nombreux parlementaires, de droite comme de gauche, avaient alors insisté sur le fait que les niveaux européens ne correspondaient pas aux objectifs français de transpa-



rence, moralisation, et facilité d'accès aux marchés publics pour les plus petits.

Le relèvement des seuils, tel qu'il est prévu, risque de se faire pour le seul profit des grands groupes au détriment des PME et des artisans, qui avaient demandé justement un maintien d'un seuil bas pour ne pas être éliminés d'office. Mais les élus n'étaient pas opposés à ce type de réglementation derrière lequel ils pouvaient s'abriter pour résister à de très fortes sollicitations des groupes trop puissants. Il en va de même pour la liberté de négociation des prix. Ce sont surtout les très grands qui auront la capacité de proposer des rabais. D'autant qu'il leur sera toujours possible de se rattraper par la suite puisque les marchés complémentaires seront moins encadrés. Ce mécanisme de prix cassé à l'annonce puis de révision par la suite a fait la fortune du groupe Bouygues pendant les années 1960 à 1980. La porte est à nouveau ouverte.

L'assouplissement des règles d'urbanisme, lui, semble destiné aux promoteurs qui ne cessent de se plaindre des restrictions qui leur sont imposées. Jusqu'alors, les communes avaient le droit d'augmenter la densité des constructions, mais pour les seuls logements sociaux. Désormais, ce sont tous les logements qui seront concernés. Ce que demandaient les promoteurs. L'assouplissement des règles d'urbanisme, la mise entre parenthèses temporaire des plans locaux d'urbanisme (PLU), comme le suggère Nicolas Sarkozy, risquent cependant d'être des armes à double tranchant. Ces entailles à la loi, au règlement local, risquent de créer des insécurités juridiques énormes dont les seuls maires seront responsables.

### 8. Soutien au logement.

**Le dispositif.** Le prêt à taux zéro sera doublé, ce qui représentera un effort supplémentaire de 600 millions d'euros pour l'Etat. Un programme supplémentaire de 70.000 logements ? moitié logement social, moitié logement intermédiaire ? sera lancé en complément de l'achat, déjà annoncé, de 30.000 logements à des promoteurs. Une partie des logements intermédiaires sera achetée par des particuliers pour être reloués dans le cadre de l'incitation à l'investissement locatif. Un fonds sera créé pour la réhabilitation des logements insalubres. 600 millions d'euros supplémentaires seront alloués à la rénovation urbaine, avec une contribution de 200 millions de l'Etat à l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU).

**Le décryptage.** Des mesures supplémentaires en faveur du logement social sont demandées depuis des années. Sans la crise, sans le désir du gouvernement de voler au secours du bâtiment, il n'est pas sûr qu'elles auraient vu le jour. La preuve : le budget du logement figurant dans le projet de loi de finances pour 2009 est en baisse. Mais tout ce qui est fait en ce domaine est

bienvenu. Contrairement à sa première idée d'étendre le prêt zéro à d'autres catégories, l'Elysée s'est rallié à la proposition de la gauche d'augmenter l'effort pour les primo-accédants pouvant bénéficier de ce dispositif. Cela devrait permettre de relancer les achats d'immobilier pour les jeunes, tout au moins en province, la situation dans la région parisienne étant toujours aussi tendue. La mesure, cependant, pour prendre son plein effet, devra être accompagnée par les banques. Pour l'instant, celles-ci sont toujours très réticentes à consentir le moindre prêt.

La construction de 70.000 logements neufs représente environ une augmentation de 25% par rapport aux programmes précédents. C'est non négligeable. Mais une fois encore, c'est la Caisse des dépôts, déjà sollicitée pour aider les promoteurs à alléger leurs stocks et leur racheter 30.000 logements, qui devra assumer l'essentiel de l'effort. L'Elysée lui demande de financer 30.000 logements sociaux supplémentaires, d'aider les autres, de permettre à des locataires d'acheter leur logement HLM, de reconventionner une partie de son parc de logement, de créer un fonds pour la rénovation urbaine. A additionner les missions, la Caisse des dépôts risque un moment de ne plus pouvoir faire face.

### 9. Soutien à l'industrie automobile.

**Le dispositif.** Une prime à la casse de 1.000 euros sera accordée pour tout achat de véhicule neuf émettant moins de 160 grammes de CO<sub>2</sub>. Une ligne de refinancement de 1 milliard d'euros sera accordée aux organismes de crédit automobile, qui rencontrent des difficultés à se financer sur le marché. Un fonds de 300 millions d'euros ? alimenté par l'Etat à hauteur de 100 millions et le reste par les constructeurs ? sera créé pour aider à la restructuration de la filière automobile et des sous-traitants. Ce dispositif vient en complément des aides déjà décidées en faveur de la voiture électrique.

**Le décryptage.** Les constructeurs réclamaient tous un retour de la prime à la casse. L'expérience de la «balladurette» et de la «jupette», primes à la casse décidée en 1994 puis prolongée en 1996, révèle cependant qu'il s'agit plus d'un dopage artificiel du marché que d'une mesure réelle de soutien. Le tout étant fort coûteux pour les finances publiques.

Les primes de 5.000 à 7.000 francs à l'époque, étalées sur 29 mois, avaient coûté 8,2 milliards de francs (1,25 milliard d'euros) à l'Etat pendant cette période. Cela avait permis de soutenir le marché. Plus de deux millions de voitures avaient été achetées par ce biais. Mais le contrecoup fut tout aussi brutal. Au cours du premier trimestre 1997, début de la disparition de la prime, le marché avait chuté de plus de 15%. Il a fallu plus de dix-huit mois pour qu'il retrouve son rythme normal.



**Directeur de la publication** : Edwy Plenel  
**Directeur éditorial** : François Bonnet  
**Directrice général** : Marie-Hélène Smiéjan  
**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007. Capital social : 1 958 930 €. Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : en cours.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

**Rédaction et administration** : 8 passage Brulon 75012 Paris  
**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)  
**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08  
**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

**Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 958 930 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

**Abonnement** : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.